

- Lorsque vous ne vous servez plus de votre générateur, rangez-le dans un endroit sec ou recouvrez-le d'une housse en matière plastique (appareil froid)

2. Mise en route

Préparation :

- Visser le tuyau de gaz sur le raccord d'alimentation en gaz R 3/8" de l'appareil au moyen d'une clé plate et raccorder l'autre extrémité au détendeur de 0,7 – 1,5 bars sur le robinet d'arrêt du gaz de la bouteille également au moyen d'une clé plate.

Attention au filetage à gauche !

Remarque: l'étanchéité des raccords doit être vérifiée au moyen d'un produit moussant (type eau savonneuse), avec lequel le gaz qui serait éventuellement évacué, ne pourrait pas s'enflammer. En aucun cas, utiliser une flamme.

Mise en route :

- Etablir le branchement électrique au moyen de la prise de courant à contact de protection.
- **Remarque:** veiller à respecter la tension spécifiée (230 V AC, 50 Hz) !
- Ouvrir le robinet de la bouteille de gaz et mettre l'appareil en marche en positionnant l'interrupteur sur marche (position I). Le ventilateur démarre et le robinet électromagnétique ouvre l'alimentation en gaz.
- Enfoncer le poussoir d'allumage et actionner simultanément l'allumeur piézo-électrique.

Si l'allumage n'a pas été effectué, vérifier que les raccords de gaz et d'électricité soient installés correctement et réessayer la mise en route. Si l'allumage ne peut toujours pas être effectué, procéder conformément au paragraphe N°4 ("Marche à suivre en cas de pannes").

- Après être parvenu à effectuer l'allumage, il faut maintenir le poussoir d'allumage appuyé pendant 10 secondes environ. - L'appareil fonctionne.

Arrêt :

- Fermer le robinet de la bouteille de gaz (laisser l'appareil marcher à vide)
- Arrêter l'appareil en positionnant l'interrupteur sur arrêt (position 0).
- Si l'appareil n'est pas utilisé pendant une longue période (env. 6 mois), une vérification doit être effectuée conformément au paragraphe N°6 avant la mise en service.

Remplacement de la bouteille de gaz :

- La bouteille de gaz ne peut être remplacée que si aucune source inflammable (ex : flamme) n'est présente dans l'environnement (même procédure que pour la préparation de la mise en service).

3. Sécurité

- Les appareils à gaz doivent être tenus hors de la portée des enfants.
- Ne jamais placer ou utiliser l'appareil à proximité de matières inflammables ; ne pas déposer d'objets même s'ils ne sont pas inflammables) à une distance inférieure à 1m de l'appareil.
- Ne pas déplacer l'appareil pendant qu'il est en marche. Transporter *et/ou* déplacer l'appareil uniquement lorsqu'il est refroidi.
- Les bouteilles de gaz doivent être utilisées et stockées conformément aux prescriptions en vigueur.
- Il faut veiller à ne pas couvrir par inadvertance les bouches d'entrées et de sorties d'air.